Nations Unies A/63/304

Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 52 a) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution 62/189 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des dernières mesures prises par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les grands groupes pour progresser dans la réalisation des buts et objectifs du développement durable, y compris par le biais de partenariats dans ce domaine.

La communauté internationale s'attaque actuellement aux multiples problèmes découlant de la crise alimentaire et énergétique et des changements climatiques. Ces problèmes, qui sont reliés entre eux, ont des conséquences préjudiciables pour les populations les plus vulnérables et entravent la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est par conséquent nécessaire d'agir de façon coordonnée sur tous les fronts et à tous les niveaux pour atténuer les répercussions de ces crises. Il importe également de continuer à œuvrer au développement durable en en intégrant les principes dans toutes les stratégies de développement.

Le présent rapport fait le point des activités entreprises par les gouvernements et d'autres parties prenantes dans ce domaine. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les grands groupes devraient continuer à se consacrer à la réalisation de ces objectifs tout en s'efforçant de faire des progrès plus rapides.

* A/63/150 et Corr.1.

08-46434 (F) 150908 150908

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Aperçu des nouveaux problèmes	3
III.	Mesures prises au niveau intergouvernemental	7
	A. Conseil économique et social	7
	B. Résultat de la seizième session de la Commission du développement durable	8
IV.	Action menée par les organismes du système des Nations Unies	10
V.	Activités régionales	14
VI.	Les grands groupes	15
VII.	Partenariats pour le développement durable	17
VIII.	Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/189, l'Assemblée générale a appelé à réaliser effectivement les engagements, les programmes et les objectifs assortis de délais précis adoptés au Sommet mondial pour le développement durable et à appliquer les dispositions relatives aux moyens d'exécution contenues dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; réaffirmé que la Commission du développement durable était l'organe de haut niveau responsable du développement durable au sein du système des Nations Unies et servait d'enceinte où se discutaient les questions relatives à l'intégration des trois volets du développement durable; et souligné qu'il importait que les documents adoptés par la Commission soient consensuels et ses sessions directives orientées vers l'action.

2. En l'occurrence, l'Assemblée générale a invité les institutions spécialisées compétentes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), les fonds et programmes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, les institutions financières et commerciales régionales et internationales, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et d'autres organes compétents à participer activement, dans les limites de leurs attributions respectives, aux travaux de la Commission du développement durable. L'Assemblée a donné d'autres directives pour la préparation de la seizième session de la Commission.

3. Établi conformément à la résolution 62/189, le présent rapport rend compte des progrès faits dans l'application de la résolution. Il conviendrait de le lire en parallèle avec les autres rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour relatif au développement durable, notamment ceux portant sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que le rapport sur les questions concernant les petits États insulaires en développement et le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir.

II. Aperçu des nouveaux problèmes

4. La communauté internationale doit actuellement faire face à de nombreux problèmes découlant de la crise alimentaire et énergétique et des changements climatiques. Ces problèmes, qui sont reliés entre eux, ont des conséquences préjudiciables pour les populations les plus vulnérables et entravent la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est par conséquent nécessaire d'agir de façon coordonnée sur tous les fronts et à tous les niveaux pour atténuer les répercussions de ces crises et de créer des partenariats mondiaux afin d'en venir à bout à court ou à long terme.

5. D'après la FAO, le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté de 50 millions environ en 2007 en raison du prix élevé des denrées alimentaires. Selon

une nouvelle étude menée par le Fonds monétaire international (FMI), pour un groupe de 33 pays pauvres importateurs nets de denrées alimentaires, le coût de la hausse des prix alimentaires, depuis janvier 2007, s'établit à 2,3 milliards de dollars; au cours de la même période, l'effet de la hausse des prix du pétrole sur 59 pays à faible revenu importateurs nets de pétrole a été de 35,8 milliards de dollars; l'inflation annuelle des prix alimentaires de 120 pays à faible revenu et marchés émergents est passée de 10 % à la fin décembre 2007 à 12 % à la fin mars 2008, alors que la hausse des prix des combustibles est passée de 6,7 % à 9 % au cours de la même période. Les pays pauvres fortement dépendants des importations de denrées alimentaires sont particulièrement vulnérables à la hausse des prix alimentaires. La part des dépenses que les ménages consacrent aux aliments dans les pays émergents et en développement et en expansion est généralement supérieure à 50 %[1].

6. Les 2 milliards de personnes qui vivent dans des zones arides, zones qui enregistrent le plus faible produit intérieur brut (PIB) par habitant et le plus fort taux de mortalité infantile au monde, sont surtout exposées au risque d'une dégradation accrue de la terre et d'une diminution de la production agricole. Les conséquences se situent à la fois sur le plan physique et sur le plan socioéconomique. La terre produit moins parce que sa structure physique et sa composition biochimique se sont modifiées. La Banque mondiale estime les pertes de revenus des zones directement touchées par la désertification à environ 42 milliards de dollars par an au niveau mondial. Le coût économique et social indirectement subi par les autres zones, comme l'afflux de « réfugiés environnementaux » et les pertes en termes de production alimentaire nationale, est sans doute plus lourd.

7. Selon le rapport sur l'agriculture établi par le Secrétaire général pour la seizième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2008/3), la part que réservent les pays au secteur agricole dans leurs dépenses publiques a diminué, passant de 11,3 % en 1980 à 6,7 % en 2002. Des données récentes indiquent que pour les pays à vocation agricole (14 pays, dont 12 en Afrique subsaharienne), la part des dépenses publiques allant à l'agriculture avoisinait 4 % en 2004, alors qu'elle était de 6,9 % en 1980. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la part de l'agriculture dans les dépenses publiques a diminué encore plus, atteignant peut-être 2,5 % du montant total des dépenses publiques en 2002 (alors que le pourcentage était de 8 % en 1980). La part de l'agriculture dans l'aide publique au développement est passée de 18 % en 1979 à 3,5 % en 2004, tandis que l'aide publique au développement réservée au secteur agricole, est passée de 8 milliards de dollars en 1984 (en dollars de 2004) à 3,4 milliards de dollars en 2004. En même temps, les exportations de produits à valeur ajoutée en provenance des pays en développement ont été limitées à cause des tarifs douaniers élevés et parce que ces produits ne sont pas assez connus dans les pays développés; par ailleurs beaucoup de producteurs de pays en développement n'ont pas été capables de respecter les normes phytosanitaires établies dans les pays développés.

8. Il faut donc d'urgence aider les pays en développement à accroître leur production agricole et vivrière, ouvrir l'accès des marchés à leurs produits agricoles et accroître les investissements dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le développement rural, de sources à la fois publiques et privées. Selon le rapport sur

[1] http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/survey/so/2008/NEW070108af.htm.

les travaux de la seizième session de la Commission du développement durable[2], la productivité agricole restait faible dans bon nombre de pays et l'agriculture était souvent reléguée à l'arrière-plan, alors qu'elle devait être considérée comme un élément essentiel des efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à réduire la faim et la pauvreté et à accroître les moyens de subsistance en milieu rural. L'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, tant de sources publiques que privées, nationales et internationales, limitera durablement l'accroissement de la production agricole. Les mêmes constatations figurent dans la Déclaration de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, adoptée à Rome le 5 juin 2008, qui engage tous les donateurs et les organismes des Nations Unies, à titre de mesure immédiate, à accroître leur aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et ceux qui sont les plus touchés par la hausse des prix des denrées alimentaires, et à commencer en même temps d'appliquer des mesures à moyen et à long terme à cet égard.

9. Soucieux d'engager une action sur tous les fronts, les organismes des Nations Unies ont créé l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, qui a élaboré un cadre d'action global[3] pour faire face à la crise alimentaire actuelle, préconisant de renforcer l'aide aux petits agriculteurs des pays en développement, qui sont les plus vulnérables, grâce à une collaboration étroite à tous les niveaux entre toutes les parties prenantes. L'Équipe spéciale a également indiqué que la crise alimentaire actuelle était l'occasion ou jamais de promouvoir le développement agricole et rural dans les nombreux pays à faible revenu à déficit vivrier, en mettant rapidement en place un contexte politique favorable et en adoptant une série de mesures d'accompagnement.

10. Parallèlement à l'adoption de mesures pour faire face à la crise alimentaire, il faudrait chercher à atténuer l'incidence de la hausse des prix de l'énergie, qui pèse lourdement sur les pauvres. Il est indispensable d'améliorer l'approvisionnement énergétique pour les 1,6 milliard de pauvres privés d'électricité et les 2,4 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des services énergétiques modernes pour la cuisine et le chauffage si l'on veut réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Les crises alimentaire et énergétique sont elles-mêmes étroitement liées aux changements climatiques. Les phénomènes météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques, comme les périodes de sécheresse prolongée ou les graves inondations, se répercutent sur la gestion de l'eau et la production agricole, alourdissant encore les coûts des mesures d'adaptation dans les pays en développement.

12. Les nombreux problèmes résultant de la crise alimentaire et énergétique et des changements climatiques sont lourds de conséquences sur les plans économique, mondial et environnemental. Pour les résoudre, il faudra concevoir les politiques économiques, sociales et environnementales de façon plus intégrée et équilibrée et les adapter aux besoins de chaque pays, faire une plus grande place aux politiques macroéconomiques anticycliques, accroître l'appui international pour les programmes d'aide sociale plus ambitieux et les investissements dans les politiques

---

[2] Voir E/2008/29.

[3] Voir http://www.un.org/issues/food/taskforce/.

de protection de l'environnement, intensifier le dialogue entre les parties prenantes, prendre des décisions et suivre et évaluer l'exécution. Il faudra aussi faire en sorte que les trois principes fondamentaux du développement durable soient intégrés dans les stratégies nationales de développement durable. Au 28 février 2008, 82 pays ont mis en œuvre leur stratégie de développement, 16 autres ont élaboré la leur et ne devront pas tarder à l'appliquer.

13. Dans beaucoup de pays, les pouvoirs publics se sont appuyés sur les principes du développement durable pour élaborer des stratégies sectorielles, s'étant aperçus, sous l'effet des crises actuelles, qu'il fallait accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural et en même temps lutter contre la dégradation des sols, mettre en place des régimes fonciers qui soient adaptés aux réalités locales et gérer de façon rationnelle les ressources naturelles. Ainsi, l'Algérie a conçu des plans nationaux de développement agricole et rural, de lutte contre la désertification et de forestation, qui sont les principales composantes de sa stratégie nationale de développement durable[4].

14. Le Gabon a créé un comité national de la sécurité alimentaire et du développement rural et adopté des lois promouvant l'agriculture durable et l'investissement dans l'agriculture. Pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté, le Gouvernement tadjik s'est employé à développer et à améliorer les programmes de microcrédits destinés à promouvoir l'agriculture, l'utilisation rationnelle des ressources disponibles, l'accroissement de la production agricole, la distribution de semences de haute qualité, d'engrais minéraux et de matériel modernisé aux agriculteurs, et la modernisation et la remise en état des systèmes d'irrigation.

15. Nul ne nie que pour assurer la sécurité alimentaire, il faut investir dans l'agriculture. C'est ainsi que le Mexique cherche à promouvoir le secteur agricole d'une façon qui encourage l'esprit de compétitivité et de rentabilité en adoptant des plans de développement durable à long terme dans les domaines social et économique, tout en s'employant résolument à préserver ses ressources naturelles.

16. Le Sénégal a pris des mesures institutionnelles (création d'un haut conseil pour les ressources naturelles et l'environnement), opérationnelles (mise en place de systèmes de surveillance, notamment un centre écologique) et juridiques (adoption d'un certain nombre de lois réglementant l'utilisation de l'eau et de la diversité biologique) pour lutter contre la désertification. Le Kenya a mis au point un programme quinquennal dans le cadre de son programme « Vision 2030 » pour encourager la gestion rationnelle de ses vastes étendues arides.

17. L'économie nationale dépend de la diversité des ressources biologiques, indispensable pour entretenir la vie sur la planète. Cependant, la diversité biologique se réduit actuellement plus vite que jamais auparavant. L'irréversibilité de la disparition de certaines espèces ainsi que la perte de souches génétiques, d'habitats naturels et d'écosystèmes due à la dégradation et à la surexploitation ferme bien des perspectives aux générations présentes et futures. C'est pourquoi il est indispensable d'entreprendre des évaluations de l'environnement pour empêcher l'appauvrissement et la surexploitation de la diversité biologique.

---

[4] Voir E/2008/29, là où sont cités des exemples de pays.

18. Pour préserver la diversité biologique et promouvoir l'exploitation durable des forêts, certains États ont pris des mesures économiques novatrices. Ainsi, la Lituanie accorde des subventions aux propriétaires fonciers pour encourager et promouvoir la gestion durable des terres. L'accroissement de la surface occupée par des zones et des forêts protégées et l'augmentation du nombre d'exploitations appliquant les méthodes de l'agriculture biologique sont la preuve de l'efficacité de ces mesures. Les forêts occupent actuellement près de 33 % du territoire lituanien, et les zones protégées environ 15 %. Le Gouvernement chinois a lui aussi mis en place d'importants projets écologiques, visant notamment la transformation de terres cultivées en forêts et de pâturages en prairie, la protection des forêts naturelles et l'exploitation de l'énergie générée par les tempêtes de sable.

III. Mesures prises au niveau intergouvernemental

19. Au niveau intergouvernemental, les débats au Conseil économique et social ont porté, en 2008, sur les problèmes de développement durable, notamment la situation de l'économie mondiale et ses conséquences pour la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de développement. À sa session d'examen de 2008, la Commission du développement durable a axé ses travaux sur le module thématique concernant l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse et la désertification en Afrique.

A. Conseil économique et social

20. À sa session de fond de 2008, tenue à New York du 30 juin au 27 juillet, le Conseil économique et social a axé son deuxième examen ministériel annuel sur la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus à l'échelle internationale en matière de développement durable. Le premier Forum sur la coopération en matière de développement, tenu par le Conseil le 30 juin, a été consacré aux moyens de rendre cette coopération plus cohérente et plus efficace.

21. Lors de son débat thématique, le Conseil s'est également penché sur une approche intégrée du développement rural, faisant suite à la Déclaration ministérielle de 2003, en tenant compte des faits nouveaux, notamment la crise alimentaire mondiale et le rôle des bioénergies. Le Conseil a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle l'on insistait sur les nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment l'instabilité et les incertitudes financières, le ralentissement de la croissance économique mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires et du combustible, ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

22. Conscients de la détérioration croissante de l'environnement mondial dans bon nombre de secteurs importants, des difficultés auxquelles continuait de se heurter la protection de l'environnement, et des graves répercussions de cette situation sur le développement durable, les ministres ont fermement souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes essentiels que pose la viabilité à long terme de la planète, en tenant compte des principes de Rio, notamment du principe des responsabilités communes mais différenciées. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'investir dans les infrastructures agricoles et de développement rural, pris acte des débats approfondis

qui s'étaient tenus à la seizième session de la Commission du développement durable, et exprimé l'espoir que les recommandations qu'elle avancerait à sa dix-septième session aideraient à promouvoir le développement rural. Ils ont également réaffirmé qu'il était urgent d'accélérer la réalisation des objectifs prioritaires en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'établissements humains convenus à la treizième session de la Commission, en intégrant des stratégies d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les plans nationaux de développement.

B. Résultat de la seizième session de la Commission du développement durable

23. La Commission du développement durable, à sa seizième session qui était une session d'examen, s'est attachée à recenser les obstacles et les restrictions, les enseignements à tirer et les pratiques optimales de la mise en œuvre des activités relevant du groupe thématique de la session, à savoir l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. À l'issue de cette session, le Président a présenté un résumé comprenant une partie consacrée à l'examen des questions thématiques et une autre au débat de haut niveau[5]. Les participants ont procédé à un examen étendu et équilibré des six questions thématiques, tout en mettant en évidence les liens entre ces questions, qui manifestaient à quel point la Commission était bien placée pour traiter les questions sectorielles comme intersectorielles.

24. Bon nombre de pays ont souligné que l'élimination de la pauvreté, qui demeurait une priorité mondiale et l'un des objectifs essentiels du développement durable, resterait hors de portée tant que les décisions sur l'agriculture et le développement rural durable ne seraient pas appliquées et que l'on n'intensifierait pas les efforts de lutte contre la sécheresse et la désertification, en modifiant les modes de production et de consommation et en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts.

25. La crise alimentaire a été un des problèmes les plus fréquemment cités. Nombre de pays ont indiqué que cette crise avait des effets catastrophiques sur les populations pauvres et risquait d'annuler rapidement les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Pour pouvoir répondre à la demande à long terme de denrées alimentaires, qui va croissant, il faudra augmenter la productivité agricole. Il faudrait aussi accroître les investissements dans ce secteur. Parallèlement, il faut adapter les pratiques agricoles pour arriver à un aménagement plus rationnel du territoire et une meilleure gestion des sols. Il faut trouver des moyens efficaces de donner aux petits agriculteurs accès aux résultats du progrès scientifique et technique, en améliorant les services de vulgarisation, notamment par voie électronique. Il faut mieux reconnaître le rôle déterminant joué par les femmes dans la production agricole et les associer aux mesures visant à accroître la productivité et la durabilité.

26. De nombreux participants ont abordé la question des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans l'agriculture. Ils auront sans doute des répercussions sur les ressources en eau et de lourdes conséquences pour la

[5] Voir E/2008/29, par. 157.

sécheresse et la désertification. Pour certains orateurs, c'est là le problème le plus urgent auquel sont confrontés les pays africains, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, dont les économies sont tributaires d'activités qui se ressentent des conditions climatiques.

27. De nombreux pays ont souligné que la présence de ressources financières accrues, les transferts de technologie et de savoir-faire, et le renforcement des capacités, autrement dit les moyens d'exécution, étaient pour la réalisation du développement durable le problème transsectoriel le plus crucial. Ces pays ont invité la communauté internationale à s'acquitter des engagements qu'elle avait pris dans ces domaines, notamment au titre du Consensus de Monterrey, soulignant que les pays en développement avaient besoin de fonds supplémentaires pour pouvoir s'adapter aux effets des changements climatiques.

28. Les pays ont été nombreux à juger préoccupante l'utilisation des cultures vivrières pour la production de biocombustibles, mais d'autres ont souligné que ces biocombustibles pourraient aider à surmonter la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et offrir des débouchés, sous réserve que leur production satisfasse à certains critères de durabilité.

29. Durant les débats, il est apparu que la crise alimentaire menaçait les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, en rendant les produits alimentaires plus difficilement accessibles aux pauvres et en détournant des ressources budgétaires auparavant affectées à d'autres besoins prioritaires. L'intégration du commerce régional pourrait aider à faire face à ce problème, en développant la production agricole à une échelle rentable pour les marchés régionaux. À l'échelle internationale, toutefois, l'Afrique continuait de se heurter aux contraintes du système commercial mondial, ses produits agricoles n'ayant pas suffisamment accès aux marchés.

30. Lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, d'aucuns se sont déclarés préoccupés par la lenteur avec laquelle cette stratégie et ce programme étaient exécutés. L'on a constaté que même si les petits États insulaires en développement eux-mêmes étaient parvenus dans une certaine mesure à renforcer, à l'échelle tant nationale que régionale, leurs capacités institutionnelles de développement durable, à élaborer des stratégies et des plans d'action et à mener à bien des réformes, nombre d'entre eux continuaient de se heurter à des obstacles, notamment le manque de ressources techniques, financières et humaines, qui entravaient les progrès vers le développement durable. L'on a souligné qu'il fallait inverser la tendance à la diminution des flux financiers internationaux vers ces États, dont celle de l'aide publique au développement, améliorer les termes de l'échange, faciliter le transfert de technologies adaptées et renforcer les capacités afin d'épauler ces pays cherchant à s'adapter aux changements climatiques.

31. Lors de l'examen des décisions relatives à l'eau et à l'assainissement adoptées par la Commission du développement durable à sa treizième session, l'on s'est penché sur différents aspects de la question : l'importance d'une surveillance mondiale et nationale de ce secteur à tous les niveaux; la nécessité de disposer de données fiables appuyées par de meilleures connaissances et recherches; le transfert

de technologies; le renforcement des capacités. L'on a également insisté sur l'importance de la gouvernance des ressources en eau, l'utilité d'une approche participative de l'eau et de l'assainissement, le rôle des partenariats, notamment entre les secteurs public et privé, et la nécessité de renforcer les moyens dont disposent les services de distribution d'eau pour étendre leur réseau. Nombre de pays ont souligné que la pénurie de ressources financières constituait le principal obstacle à la réalisation des objectifs visés dans ce secteur.

32. Durant la seizième session de la Commission du développement durable, environ un millier de participants ont assisté au cours du centre de formation et pris part aux activités de la foire des partenariats, tirant ainsi parti des initiatives que la Commission a prises en vue de renforcer les capacités. La très grande variété de manifestations intellectuellement stimulantes qui ont été organisées en marge de la session ou parallèlement à celle-ci (plus de 100) a permis d'en enrichir le programme d'activités[6]. Les débats qui ont eu lieu lors des tables rondes tenues tout au long de la session et lors du dialogue ministériel ont attiré une assistance nombreuse, permettant ainsi l'échange d'expériences acquises sur le terrain, d'enseignements tirés et de pratiques optimales. La dynamique de ces dialogues a témoigné une fois encore de l'utilité du rôle joué par la Commission du développement durable, seule instance véritablement intergouvernementale à s'occuper des interactions entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Comme cela avait été le cas lors de toutes les sessions précédentes, la participation des principaux groupes et partenariats a donné une valeur accrue aux travaux de la Commission. Les délégations ont également accueilli avec satisfaction la matrice de la Commission du développement durable, considérée comme un instrument utile pour l'organisation de l'information et l'échange de bonnes pratiques.

IV. Action menée par les organismes du système des Nations Unies

33. ONU-eau, qui est le mécanisme officiel des Nations Unies chargé du suivi des décisions relatives à l'eau auxquelles a abouti le Sommet mondial sur le développement durable en 2002, et des objectifs du Millénaire pour le développement qui ont trait à cette question, a poursuivi, en 2008, les travaux qu'il consacre à tous les aspects de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment en établissant un rapport d'étape sur la gestion intégrée des ressources en eau et les plans visant à assurer une utilisation efficace de ces ressources, en vue de la seizième session de la Commission. ONU-eau a aussi lancé un autre rapport d'étape sur la gestion intégrée des ressources en eau et les plans d'utilisation efficace de ces ressources, qui visent à assurer un développement et une gestion efficaces, équitables et durables des ressources en eau limitées dont dispose la planète et à faire face aux conflits entre différents types de demandes.

34. En tant que coordonnateur de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », la mécanisme ONU-eau a continué de s'occuper des thèmes centraux de cette décennie à savoir : pénurie d'eau, accès à l'assainissement et santé, l'eau et les femmes, renforcement des capacités, financement, évaluation,

[6] Voir (en anglais) http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/sideevents/highlights.pdf.

gestion intégrée des ressources en eau, environnement et biodiversité, prévention des catastrophes, alimentation et agriculture. Il a aussi continué à coordonner différentes activités menées dans le cadre de l'Année internationale de l'assainissement 2008.

35. La Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a organisé un atelier des Caraïbes sur l'intégration des politiques d'assainissement dans les plans nationaux de développement de la région caribéenne, qui s'est tenu à Kingston les 28 et 29 avril 2008. Il avait pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de la région, en élaborant des politiques d'assainissement qui puissent être ensuite intégrées dans les stratégies de développement durables, de permettre l'échange de pratiques optimales, et de déterminer des solutions adaptées à la région.

36. En tant que réseau interinstitutions chargé d'aider à assurer la cohérence des activités multidisciplinaires menées par les organismes du système des Nations Unies pour donner suite aux décisions touchant à l'énergie adoptées lors du Sommet mondial sur le développement durable, le mécanisme ONU-Énergie a continué de servir de portail d'accès à toutes les informations, données d'expérience et pratiques optimales échangées ainsi qu'aux initiatives en rapport avec la question. Ses efforts s'articulent autour des trois groupes thématiques suivants : accès à l'énergie, économies d'énergie et énergies renouvelables. Le groupe des énergies renouvelables a continué d'élaborer, à l'intention des décideurs dans le domaine des bioénergies, un document d'information contenant des principes directeurs. Le groupe de l'accès à l'énergie travaille à élaborer une publication intitulée « Energy Services for the Achievement of the MDGs : Progress, Challenges and Priority Actions » (Services énergétiques pour la réalisation des OMD : progrès, difficultés et priorités), qui sera présentée pour la première fois à la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement que tiendra l'Assemblée générale le 25 septembre 2008.

37. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) apporte son soutien aux programmes d'énergie d'origine nucléaire et s'intéresse à la totalité du cycle du combustible. En tant que membre d'ONU-Énergie, l'AIEA informe sur l'utilité que peuvent avoir son analyse et ses outils de planification dans l'étude des rapports entre l'énergie et l'environnement. Elle fait le point sur les avantages de l'énergie nucléaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

38. En 2007, en collaboration avec le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a donné, à Nairobi, le coup d'envoi de l'initiative conjointe concernant la pauvreté et l'environnement. Dans le cadre de l'initiative, ces deux organismes ont de nouvelles occasions de promouvoir le rapprochement de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement. En juin, le PNUD a également mis en route le Mécanisme de financement Carbone et objectifs du Millénaire, qui, par des méthodes novatrices, devrait permettre de dégager les importantes ressources du marché de droits d'émission de carbone pour mettre à la portée des pays en développement le développement durable à long terme, à l'issue d'un accord conclu avec la société bancaire et d'assurance Fortis.

39. En septembre 2007, le PNUD a célébré le vingtième anniversaire de l'adoption du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'action qui est menée en vue d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs fixés au titre du

Protocole. En novembre 2007, le PNUD a publié le *Rapport mondial sur le développement humain 2007*, dont le thème central était le changement climatique. Il ressort du rapport que les régions qui ont les taux d'émissions de carbone les plus faibles seront celles qui seront le plus durement touchées par le changement climatique et auront le plus de mal à y faire face.

40. Le PNUD a également lancé une initiative ambitieuse en vue d'intégrer systématiquement les risques liés au changement climatique dans ses programmes, d'aider les pouvoirs publics à s'assurer que leurs plans de développement n'entraînent pas une dégradation du climat et de veiller à ce que les intérêts des pays et des populations les plus vulnérables soient pris en compte dans les négociations devant aboutir à la mise en place du régime de lutte contre le changement climatique.

41. Le PNUD a joué un rôle de premier plan dans la préparation des orientations du Comité d'aide au développement de l'Organisation européenne de coopération économique (OCDE/CAD) sur l'application d'évaluations stratégiques environnementales au niveau national. Il a également œuvré pour le renforcement des capacités par le biais du Programme de développement intégré des zones arides, ce qui a permis d'intégrer les problèmes et les priorités concernant les terres arides dans les politiques nationales, les cadres de planification du développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les systèmes budgétaires dans 19 pays d'Afrique subsaharienne et dans les pays arabes.

42. Dans le domaine de la diversité biologique, le PNUD a fourni des orientations et mené des activités de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de promotion. Par des activités de promotion et d'analyse menées à l'échelon mondial, le Programme mondial de promotion de la biodiversité du PNUD a aidé les pays et les communautés en développement à peser sur les politiques nationales et mondiales, à tirer parti des connaissances en matière de biodiversité et à réaliser leurs objectifs en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté. Le PNUD a également prêté concours pour la réalisation de divers travaux relatifs aux moyens d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.

43. La Convention sur la diversité biologique a grandement contribué à l'application d'Action 21, et plus particulièrement de ses chapitres 15 et 16. Les atouts ayant permis ces progrès sont l'adhésion quasi universelle à la Convention, un mandat reposant sur des données scientifiques et l'appui financier de la communauté internationale aux projets nationaux. À la neuvième réunion des États Parties à la Convention, tenue à Bonn en mai 2008, 64 pays ont annoncé qu'ils avaient encouragé l'application des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans de nouvelles zones protégées terrestres et marines. Le secrétariat de la Convention continuera de travailler avec ses partenaires du système des Nations Unies aux préparatifs de la célébration de l'Année internationale de la biodiversité en 2010.

44. L'UNICEF poursuit ses travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement par le biais du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement en mettant l'accent sur le taux de couverture en matière d'assainissement. Il poursuit également l'exécution de l'Initiative « Eau, assainissement et hygiène pour tous » (WASH), qui vise à assurer aux élèves des écoles primaires l'accès à l'eau salubre et à des installations sanitaires séparées et propres.

45. La Conférence des Parties a demandé la tenue d'une réunion spéciale de haut niveau à la veille de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, en 2010. Il est vraisemblable qu'à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra à Nagoya en 2010, les Parties adopteront non seulement des buts pour la réduction du taux d'appauvrissement de la biodiversité après 2010 mais aussi des régimes de référence internationaux sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation de ces ressources et sur la responsabilité et la réparation au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Un rapport présentant l'évaluation économique des dommages causés à la biodiversité sera élaboré et présenté lors de cette réunion.

46. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui œuvre pour accroître la contribution du tourisme à la réalisation des objectifs de développement durable, a publié et diffusé des manuels relatifs à l'application d'indicateurs permettant d'évaluer le développement durable dans les destinations touristiques. Elle a organisé des ateliers de renforcement des capacités à cette fin dans plusieurs pays. Le secteur touristique des pays en développement et des petits États insulaires en développement étant particulièrement vulnérable aux effets directs du changement climatique, l'OMT investit dans la recherche scientifique, le renforcement des capacités et la sensibilisation, avec le concours d'autres parties prenantes internationales et nationales et du secteur privé.

47. Depuis 2002, l'Organisation maritime internationale (OMI) a lancé plusieurs initiatives, dont les projets de partenariats écologiques pour la gestion des eaux de ballast (GloBallast), le projet pilote d'Inforoute maritime dans les détroits de Malacca et de Singapour et trois nouvelles initiatives s'inscrivant dans le cadre des Partenariats en vue de la gestion de l'environnement des mers d'Asie de l'Est. Elle a également adopté un plan d'action et des priorités de haut niveau visant à améliorer la sécurité maritime et à protéger l'environnement marin de la pollution, veillant ainsi à la mise en œuvre systématique des objectifs établis lors du Sommet mondial pour le développement social.

48. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a accordé une importance croissante aux mesures prises pour remédier aux incidences mondiales des émissions des moteurs d'aéronefs. À cette fin, elle a créé le Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques et fourni des informations sur ses activités et sur les émissions produites par les avions. L'OACI participe à l'initiative des Nations Unies visant à réduire leur impact sur le climat et, dans ce cadre, a mis au point un calculateur des émissions de dioxyde de carbone qui permet de vérifier que les programmes sont sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone. Approuvé partout dans le monde, ce calculateur est un outil en ligne qui permet de calculer les émissions de dioxyde de carbone imputables aux avions.

49. L'Université des Nations Unies à continué de contribuer à l'éducation au service du développement durable par le biais de centres régionaux spécialisés inaugurés dans le cadre d'une initiative qu'elle a lancée en 2004, au titre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Ces centres spécialisés, situés dans 55 lieux à travers le monde, rassemblent des représentants d'institutions d'enseignement supérieur, de la société civile, d'organisations publiques et privées et d'organisations non gouvernementales, qui œuvrent pour concrétiser, au niveau local, les objectifs mondiaux de la Décennie. En

novembre 2007, l'Institut des hautes études de l'Université a mis en route une nouvelle initiative intitulée « Promotion of Sustainability in Postgraduate Education and Research Network (Prosper.Net) », en collaboration avec 18 universités de la région de l'Asie et du Pacifique. Cette initiative promeut l'aménagement des programmes, l'élaboration de politiques publiques et le développement durable, l'intégration du développement durable dans les programmes des écoles de commerce et la formation des éducateurs et des chercheurs dans le domaine du développement durable.

V. Activités régionales

50. Les commissions et bureaux régionaux des Nations Unies, les banques de développement régional et d'autres organisations régionales continuent d'œuvrer pour accélérer l'application des buts et objectifs en matière de développement durable à l'échelon régional. Ils ont également beaucoup apporté aux travaux de la Commission du développement durable.

51. En collaboration avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales et avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, les cinq commissions régionales ont organisé, en guise de contribution aux travaux de la seizième session de la Commission du développement durable, des réunions d'application régionale au niveau ministériel. La réunion d'application régionale pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba, en octobre 2007; celle pour l'Asie occidentale s'est tenue au Caire en octobre 2007; celle pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Jakarta, en novembre 2007; celle pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Santiago, en novembre 2007; et celle pour l'Europe s'est tenue à Genève, en janvier 2008. Ces réunions ont mis l'accent sur les particularités et sur la coopération régionales s'agissant du module thématique de la Commission du développement durable, qui regroupe l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique[7]. Leurs travaux ont constitué une importante contribution à la seizième session de la Commission en mettant en évidence, selon une perspective régionale, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en rapport avec les thèmes de la session.

52. Les commissions régionales ont continué d'intégrer la question du développement durable dans leurs travaux. La Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont signé, en mars 2008, un mémorandum d'accord visant le renforcement de leur collaboration pour l'application de la Convention, en particulier dans les pays souffrant gravement de la sécheresse et/ou de la désertification. Ce mémorandum d'accord sera appliqué dans le cadre de la coordination interorganisations, aux échelons régional et sous-régional, notamment pour ce qui est de la concertation avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement.

53. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a aidé les pays de cette région à formuler et adopter des politiques et des mesures et à mettre en place des mécanismes facilitant une utilisation des ressources et une gestion de

[7] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/rim.htm.

l'énergie durables. Elle a également formulé des programmes visant à accroître la durabilité du secteur énergétique et, ainsi, d'augmenter le rendement énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. La Commission a, en outre, mené une série d'actions auprès de parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile afin de renforcer la capacité des pays membres d'instaurer, aux échelons national, local et régional, une gestion intégrée des ressources en eau.

54. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le PNUD ont publié, en avril 2008, un troisième rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce rapport, ils décrivent les enjeux tant réels que potentiels de la réalisation des objectifs du Millénaire en Asie et dans le Pacifique, qui continue de compter les deux tiers des pauvres de la planète. Ce rapport souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les organisations internationales œuvrant dans la région et les pays souhaitant réaliser les objectifs du Millénaire et d'élaborer une feuille de route régionale, qui guiderait l'action de tous les partenaires de développement.

55. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé un réseau afin de faire mieux connaître les meilleures pratiques appliquées dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Inauguré en juin 2008, ce réseau a recensé, à ce jour, plus de 100 activités menées par 48 institutions gouvernementales et non gouvernementales dans 17 pays d'Amérique latine. Au cours de séminaires tenus en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, les initiatives les plus importantes sont présentées et les participants examinent les résultats des programmes et la possibilité de les transposer dans d'autres pays. Ce projet prévoit également le financement de stages, afin que les cadres intéressés par la transposition des programmes en question puissent en observer directement l'exécution.

56. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe poursuit son action en faveur d'un meilleur environnement dans la région par l'application des cinq conventions relatives à l'environnement et des protocoles s'y rapportant. L'examen de la performance environnementale dans les pays en transition tient compte des progrès accomplis vers la réalisation des buts et objectifs fixés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et dans la Déclaration du Millénaire s'agissant de l'aménagement de l'environnement. En outre, la sixième conférence ministérielle du processus « Environnement pour l'Europe », cadre politique paneuropéen réunissant les ministres de l'environnement avec d'importantes parties prenantes, s'est tenue à Belgrade en octobre 2007. La Conférence a porté sur des questions telles que les modes de production et de consommation durables, les politiques énergétiques viables, l'éducation pour le développement durable et la diversité biologique.

VI. Les grands groupes

57. Le rôle des grands groupes dans le développement durable a évolué et changé à bien des égards importants depuis le Sommet mondial pour le développement durable. Des progrès vers la réalisation des objectifs et des cibles du développement durable devenant de plus en plus urgents, les grands groupes parviennent à appliquer des politiques et programmes novateurs en partenariat avec les pouvoirs publics et d'autres et, de plus en plus souvent, leur apport au travail de la Commission du

développement social est considéré comme instructif et utile en ce qu'il contribue à un examen global des difficultés et des obstacles qui subsistent. Les grands groupes ont désormais des responsabilités et un rôle dirigeant de plus en plus importants en tant que partenaires de la réalisation des activités, et leur présence au sein des délégations gouvernementales devient de plus en plus fréquente, surtout en ce qui concerne la jeunesse.

58. En tant qu'acteurs présents sur le terrain, les représentants des grands groupes progressent sur le plan de l'exécution des projets liés aux questions thématiques abordées dans le programme de travail pluriannuel de la Commission, tout en examinant des questions intersectorielles telles que l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé et l'égalité des sexes. Ils sont invités à partager leurs expériences pratiques et leur connaissance du terrain concernant la concrétisation des engagements et la réalisation des cibles et des objectifs qui sont spécifiques au module thématique du cycle, en présentant des documents de travail officiels, des documents d'information et des études de cas destinés à la base de données et à la matrice d'outils d'information élaborées par le secrétariat de la Commission.

59. En mettant l'accent sur l'agriculture, le développement rural, l'aménagement des sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique, le cycle actuel de la Commission a permis d'obtenir de précieuses contributions, qui viennent compléter les rapports officiels présentés par des secteurs précis, parmi lesquels figurent l'Initiative relative à l'agriculture et au développement rural durable pilotée par ses multiples parties prenantes, dont les progrès sont décrits en détail dans un document d'information[8] où elle est présentée comme une entreprise en partenariat réussie axée sur l'agriculture et le développement rural durables[9]; un document d'information produit par un groupe d'organisations non gouvernementales travaillant en Afrique, qui a mis en évidence les obstacles et les contraintes à la mise en œuvre du développement durable dans la région; et un document d'information préparé par les peuples autochtones, portant sur le cycle actuel du module thématique[10]. La visibilité et l'efficacité des efforts des peuples autochtones visant à appliquer les principes du développement durable ont également été renforcées grâce à l'adoption, en 2007, par l'Assemblée générale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones[11].

60. Il est clair que les grands groupes doivent pleinement participer aux prises de décisions pour veiller à la réalisation des objectifs du développement durable. À cette fin, la Commission a redoublé d'efforts à sa seizième session en vue d'instaurer un dialogue pratique et dynamique entre les différentes parties prenantes, en organisant un dialogue interactif entre les grands groupes, les pouvoirs publics et les représentants des partenariats enregistrés en faveur du développement durable. C'était la première fois depuis le Sommet mondial pour le développement durable que les grands groupes et les représentants des partenariats enregistrés discutaient, en séance plénière, avec des représentants des pouvoirs publics, de leurs efforts d'appui à la mise en œuvre des activités, et le fructueux échange de vues a montré les singularités des partenariats, tout en indiquant les facteurs essentiels de leur efficacité sur le terrain, ainsi que les obstacles au progrès.

---

[8] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/documents/bp5_2008.pdf.

[9] Voir http://www/un.org/esa/sustdev/csd/csd16/documents/bp3_2008.pdf.

[10] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/mg/ipafrica.pdf.

[11] Résolution 61/295, annexe.

61. Plus largement, les échanges concrets entre les représentants des grands groupes et les hauts responsables sont de plus en plus nombreux et se déroulent désormais tout au long de la session d'examen officielle, y compris sous la forme de dialogues multipartites, de discussions interactives et de tables rondes tenus dans le cadre du débat de haut niveau et de débats thématiques et régionaux, y compris ceux concernant les petits États insulaires en développement. Des experts des grands groupes interviennent également au cours de plusieurs de ces débats. Plus de 700 personnes représentant 126 organisations et 68 pays ont participé à la seizième session. Le niveau d'interaction a été très élevé, les grands groupes ayant fait 152 interventions, un record pour une réunion de la Commission. Un certain nombre d'obstacles et de contraintes ont été recensés et l'expérience acquise et les enseignements tirés ont donné lieu à des échanges.

62. En prévision de la seizième session, les grands groupes ont participé aux cinq réunions régionales de mise en pratique organisées par les commissions régionales des Nations Unies, pour promouvoir un examen efficace des contributions apportées par les régions et les sous-régions au cours du cycle de deux ans. Les principales organisations ont tenu un certain nombre de réunions régionales et sous-régionales supplémentaires d'intersession et ont renforcé la collaboration entre les grands groupes, en restant en liaison avec les gouvernements de la région et en coordonnant les stratégies.

63. Les grands groupes ont activement participé au Salon du partenariat, au Centre de formation et aux nombreuses manifestations annexes qui se sont déroulées au cours de la seizième session. Pour compléter le programme d'activités officiel, un certain nombre de manifestations ont été organisées par les grands groupes avant et pendant la réunion, y compris des séances d'information pour tous les grands groupes participants; une fête destinée aux jeunes; une série d'événements de week-end sur les liens entre la ville et la ferme, comportant des visites portant sur la chaîne alimentaire et des activités d'éveil à New York, dans le cadre de laquelle la Commission a organisé des visites de fermes et de marchés locaux et a accueilli des colloques et des ateliers ouverts aux représentants de la société civile et des pouvoirs publics[12].

64. L'appui à la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement social continue de poser certaines difficultés car on s'attend notamment à ce que les grands groupes des pays en développement et des pays dont les économies sont en transition accroissent le niveau de leur participation. Les succès dépendront de notre capacité collective d'obtenir leur participation soutenue et d'accroître l'aide au « fonctionnement du processus », ce qui augmenterait le nombre et la diversité des grands groupes qui informent la Commission du développement social, avant et durant ses délibérations.

VII. Partenariats pour le développement durable

65. Les partenariats multipartites établis spontanément en vue de réaliser les objectifs du développement durable sont utilement venus compléter les travaux du Sommet mondial pour le développement durable et se sont révélés être un mécanisme de mise en œuvre viable. Comme cela a été souligné lors du Sommet, ils

[12] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd16/mg/in_session.htm.

ne sauraient dispenser les États d'assumer leurs responsabilités et leurs engagements, mais doivent renforcer les actions de mise en œuvre en y associant toutes les parties à même d'apporter une contribution au développement durable.

66. Les partenariats ont continué d'évoluer et de grandir. L'idée que les partenariats font partie intégrante du dialogue international sur le développement durable et de l'action des organismes des Nations Unies semble s'imposer. En collaborant à tous les niveaux, en mettant en commun les compétences et les ressources, en élaborant des politiques novatrices et en trouvant des solutions techniques et financières pour surmonter les obstacles au développement durable, ces partenariats continuent de démontrer leur influence et leurs contributions concrètes à la réalisation des objectifs et des engagements internationalement convenus en faveur du développement durable et produisent des résultats sur le terrain. De nouveaux partenariats sont enregistrés auprès du secrétariat de la Commission. Une majorité d'entre eux sont opérationnels et ont fait état de progrès dans des projets et activités pilotes. Dans le même temps, beaucoup de ces initiatives évoluent : de nouveaux partenaires sont recrutés et des alliances nouées avec d'autres, qui travaillent dans des domaines complémentaires.

67. Les partenariats se sont avérés un moyen utile et crédible d'introduire des changements en stimulant l'action des pouvoirs publics, en obtenant la participation de toute une série de parties prenantes et en créant des modèles nouveaux et innovants en vue de la réalisation des objectifs et des engagements en matière de développement durable. En tant que mécanisme dynamique d'application qui a enrichi les travaux de la Commission, ces partenariats sont devenus une importante ressource pour les parties prenantes pertinentes, ce qui encourage leur participation aux travaux de la Commission. Leur importante contribution est très appréciée des participants.

68. Au mois de juillet 2008, 344 partenariats de ce type avaient été enregistrés spontanément auprès du secrétariat de la Commission, dont 102 ont indiqué que l'agriculture, la sécheresse, la désertification, l'aménagement des sols, le développement rural et l'Afrique étaient le principal objet de leur activités. Les domaines thématiques abordés par les partenariats enregistrés sont très divers. Plus de la moitié (53 %) de tous les partenariats enregistrés se situent dans le vaste domaine de la protection et de la gestion des ressources naturelles. Plus d'un cinquième sont dans les domaines de l'agriculture (28 %), de la biodiversité (27 %), des changements climatiques (28 %), de l'énergie (28 %), des établissements humains (22 %), du développement rural (23 %) et de l'eau (40 %).

69. Aux fins d'appuyer les travaux des partenariats, le site Web des partenariats pour le développement durable[13] et la base de données[14] sont constamment améliorés et actualisés depuis qu'ils ont été lancés en février 2004. Le site vise à aider et à faciliter la définition des activités des partenariats et leurs contributions en diffusant des renseignements pratiques [détails sur les modalités de notification de nouveaux partenariats auprès du secrétariat de la Commission, informations sur les réunions à venir intéressant les partenariats, publications récentes sur les partenariats notifiés, directives détaillées, programmes d'activités aux Salons du partenariat organisés par la Commission (voir ci-dessous)]. La base de données

[13] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm.
[14] Voir http://esa.un.org/dsd/partnerships/public/.

contient des rapports sur les activités des partenariats, présentés à titre volontaire par des interlocuteurs désignés, qui maintiennent à jour cette base de données, qui constitue le fondement des résumés préparés par le secrétariat de la Commission.

70. À la seizième session de la Commission, le secrétariat a organisé un salon du partenariat dans le cadre du programme officiel de travail, afin de donner l'occasion d'établir des partenariats enregistrés, notamment axés sur l'agriculture, la sécheresse, l'aménagement des sols, le développement rural et l'Afrique, ainsi que les petits États insulaires en développement, l'eau et l'assainissement et ce pour montrer les progrès réalisés, établir des liaisons avec des partenaires existants ou potentiels, créer des synergies entre les partenariats et tirer parti de l'expérience des uns des autres. Le Salon a également donné aux participants l'occasion de recueillir des informations et d'évoquer l'importante contribution de ces initiatives en vue de la réalisation des buts et objectifs en faveur du développement durable, convenus entre les gouvernements. On y a souligné l'expérience qui est obtenue sur le terrain par les membres des partenariats qui s'occupent de questions liées à l'actuel cycle d'application de la Commission (seizième et dix-septième sessions), ainsi que les occasions optimales de rechercher des solutions et des stratégies innovantes qui ont fait leurs preuves et d'examiner de nouvelles possibilités de réaliser les objectifs et engagements du développement durable.

71. Le Salon du partenariat a proposé 5 séances de discussion sur « Les partenariats dans la pratique », 15 exposés de partenariats enregistrés, 2 séances de formation et 18 stands d'information montés par différents partenariats. Le rapport du Secrétaire général sur les partenariats pour le développement durable (E/CN.17/2008/10) et le document de travail répertoriant les partenariats enregistrés au cours du cycle d'application de la Commission, publiés à cette occasion, ont été des sources d'information précieuses pour les débats de cette session. *Partnerships Wire*, le bulletin des débats du Salon diffusé sur le site Web des partenariats pour le développement durable, a rendu compte au jour le jour et dans le détail des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs[15].

72. Il apparaît de plus en plus nettement que la communauté internationale entre dans une nouvelle phase de concertation qui l'amènera à privilégier davantage les partenariats dans les stratégies en faveur du développement. On note également une volonté accrue d'exploiter les avantages concrets des multipartenariats volontaires pour atteindre les objectifs de développement durable et de prendre exemple sur ce que les partenariats font de mieux pour le reproduire à plus grande échelle.

73. De plus en plus de partenaires souhaitent qu'un troisième forum international des partenariats pour le développement durable soit organisé afin de faire le point de la situation, d'étudier les obstacles et les atouts des partenariats, de faciliter la diffusion de leurs acquis, des enseignements tirés de leurs expériences et de leurs pratiques optimales et d'envisager de nouvelles perspectives.

74. Le recours aux partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable a permis de tirer les enseignements suivants : la contribution des acteurs locaux est mieux reconnue lorsque l'efficacité, l'impact et l'apport des partenariats ont été mesurés sur le terrain; les cadres de coopération pour le développement sont plus efficaces et les efforts nationaux de développement durable accrus pour un certain nombre de gouvernements qui ont utilisé les partenariats de façon innovante

[15] Voir http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm.

afin d'augmenter l'efficacité de leurs dispositifs de coopération pour le développement; et les efforts visant à promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise sont stimulés, dans le cas des partenariats conclus dans le secteur privé (38 %). Les gouvernements doivent continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des partenariats et, face à la complexité des enjeux du développement dans le monde d'aujourd'hui, trouver des ressources et des capacités à la hauteur des défis à relever.

VIII. Conclusions et recommandations

75. **L'application des principes, la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des politiques de développement durable se poursuivent à tous les niveaux, mais la crise alimentaire, les problèmes énergétiques ou liés au changement climatique qui sévissent actuellement ont montré que pour accélérer ce processus, il fallait adopter une démarche intégrée et globale, qui mette l'accent sur les liens entre les différents éléments, permettre au plus grand nombre d'y participer, en particulier aux parties intéressées, et prendre des mesures concrètes et ciblées. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les grands groupes, notamment dans l'industrie et le monde des affaires, devraient poursuivre leurs activités de mise en œuvre tout en s'efforçant d'en accélérer le rythme.**

76. **À cette fin, il est recommandé que l'Assemblée générale :**

a) Demande aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux grands groupes de s'attacher davantage à atteindre les objectifs de développement durable, en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et, en particulier, de continuer d'en accélérer la mise en œuvre en partageant les enseignements tirés de leurs expériences et de leurs meilleures pratiques;

b) Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur appui à la Commission du développement durable et d'organiser des activités entre les sessions, en tenant compte du module thématique de questions que la Commission doit examiner en 2008/2009, et de souligner qu'il importe que la Commission aboutisse à un consensus et que ses sessions directives soient orientées vers l'action;

c) Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur appui à la Commission du développement durable et, à cet égard, de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la Commission pour renforcer la participation des représentants des pays en développement et des représentants des grands groupes à ses travaux;

d) Prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de continuer, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, à contrôler l'efficacité des mécanismes de collaboration interinstitutions, notamment ONU-Énergie, ONU-Eau et d'autres mécanismes de collaboration créés pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable;

e) Demande aux gouvernements donateurs et aux institutions financières internationales de fournir aux pays en développement un appui financier pour les aider à éliminer les obstacles et contraintes identifiés au cours de l'année considérée dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des terres, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique.